

et flamands, à la recherche de la tolérance religieuse et de la possibilité de vivre selon leurs principes.

Dans la description qu'elle donne des imprimés, Madame Schwarzfuchs se conforme aux standards internationaux: après une rapide évocation du contenu de livre, le lecteur trouve une identification exacte des passages où l'imprimeur se servit des caractères hébraïques. L'utilité incontestable de ce livre est renforcée par le fait que les parutions recensées sont localisées dans les principales collections européennes.

István Monok (Académie des sciences, Budapest)

*« Je lègue ma bibliothèque à ... ». Dons et legs dans les bibliothèques publiques, Actes de la journée d'études annuelle « Droit et patrimoine » organisée le 4 juin 2007 à l'École normale supérieure Lettres Sciences Humaines, Lyon, par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et le Centre de conservation du livre, sous la direction de Raphaële Mouren, Arles, Atelier Perrousseau, 2010, 222 p. (« Kitab Tabulae »).*

*Kitab tabulae* – le terme arabe de *kitab* signifie manuscrit; quant au latin *tabula*, il n'est pas inconnu jusque dans la langue hongroise (*írótablea* veut dire tablette d'écriture). Le Centre de conservation du livre a choisi de baptiser ainsi la collection ouverte en 2005 sous la direction de Stéphane Ipert et destinée à attirer l'attention du public sur un héritage culturel étranger à celui de la chrétienté occidentale et hélas, un peu négligé en Europe. Des huit volumes déjà parus dans la collection, six traitent de l'histoire culturelle extra-européenne: les manuscrits conservés à Touat, en Algérie du Sud; les manuscrits et les bibliothèques de l'islam; les manuscrits berbères conservés dans les collections européennes; l'écriture égyptienne et, enfin, l'écriture chinoise. Un autre traite du processus de la transmission en Occident de l'héritage oriental. Un volume relève de l'histoire locale, puisqu'il s'agit de la présentation des livres et des lecteurs provençaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le dernier, enfin, décrit, à travers quelques études de cas, comment les collections privées rentrent dans des collections du domaine public.

Les spécialistes du livre regardent la collection privée de livres à partir des points de vue les plus divers. Le libraire encourage le collectionneur, parce qu'il sait que l'héritier d'un homme fortuné ne manquera pas de vouloir vendre la collection, ce qui fera toujours son affaire. Le bibliothécaire espère rencontrer des amateurs qui lèguent leurs collections spéciales à des bibliothèques publiques. L'histoire nous apprend que, dans les bibliothèques privées, il arrive toujours un moment où les livres deviennent encombrants,

ce qui poussera le propriétaire à se débarrasser de ce trésor certes précieux, mais combien compliqué à conserver. Souvent c'est le collectionneur lui-même, frappé de l'incompréhension de son entourage, qui se rend compte des problèmes que sa passion bibliophile provoque : il sait qu'après sa mort, ses héritiers ne feront rien pour empêcher la dispersion définitive de sa collection. Afin de la préserver – et souvent animé d'autres intentions non moins nobles –, il propose de remettre sa collection privée à telle ou telle bibliothèque publique.

Raphaële Mouren nous propose ici un bouquet d'études de cas intéressants et instructifs. Le premier à prendre la parole est la bibliothécaire qui saisit une nouvelle collection (Marie Cornu, *Conserver, exposer, transmettre : les libéralités avec charges*). Son objectif n'est pas de troubler la fête, bien au contraire : il s'agit de narrer combien il est parfois difficile de respecter les intentions du donateur qui exige que la collection soit conservée dans son intégrité, qui prescrit des règles d'usage parfois différentes de celles valables dans la bibliothèque d'accueil, qui demande le respect des droits personnels et des droits d'auteur, et enfin, naturellement, la bonne conservation physique des volumes faisant partie de la collection.

Le traitement des collections spéciales exige des connaissances spéciales. Les bibliothèques favorisées par les donateurs ne peuvent en règle générale pas se permettre d'employer de tels spécialistes : ce fait explique que le traitement professionnel et adapté d'une donation généreuse n'ait parfois lieu que des siècles après le dépôt des livres. Tel fut le sort de la collection de Jacques Bongars, décédé en 1612, et de ses livres déposés à la Bibliothèque municipale de Berne (Patrick Andrist, *Le Legs de Jacques Bongars, le don de Jakob Graviseth et la part de la Burgerbibliothek Bern*). La bibliothèque de Bongars est très importante pour nous, Hongrois, puisque cet illustre humaniste était en relations avec plusieurs de nos compatriotes. En dehors de Johannes Sambucus, il connaissait aussi István Szántó Arator, rencontré lors de sa visite auprès de Fulvio Orsini à Rome : Arator travaillait alors pour le compte d'Orsini, en collationnant un manuscrit de la *Bibliotheca Vaticana* en vue de l'édition de Polybe. Le voyage de Bongars à Constantinople présente aussi un intérêt du point de vue hongrois. Le catalogue détaillé des manuscrits conservés dans sa bibliothèque n'a paru que récemment<sup>6</sup> : il en ressort que Sambucus attendait en vain la restitution de son *codex* prêté à Bongars (p. 88, 111-112). Patrick Andrist suit patiemment les vicissitudes du legs de Bongars : les circonstances de la succession et les péripéties qu'a subies la bibliothèque (transformation de son statut juridique, réunion à d'autres établissements, etc.) ne manquèrent pas de compliquer cette histoire.

<sup>6</sup> Patrick Andrist, *Les Manuscrits grecs conservés à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne – Burgerbibliothek Bern. Catalogue et histoire de la collection*, Dietikon-Zurich, Urs Graf Verlag, 2007.

La bibliothèque publique de Gênes ouvrit ses portes aux citoyens en 1824 (Laura Malfatto, *Quatre siècles de dons et de legs à la bibliothèque Berio de Gênes*). La bibliothèque se fonde sur la collection rassemblée par l'abbé Carlo Giuseppe Vespasiano Berio (1713-1794), et léguée à son neveu, Vincenzo Beriora († 1812). L'héritier de ce dernier ne pouvant plus garder la collection, il l'a léguée au roi de Sardaigne, lequel en fit immédiatement don à la ville. Aussi précieux qu'il soit, un tel cadeau ne manque pas de causer des soucis aux bénéficiaires – la ville n'a accueilli les livres qu'en 1824. La collection est un véritable trésor : l'intérêt scientifique de l'abbé Berio l'avait poussé à acquérir les ouvrages majeurs des Lumières.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le monde a commémoré le 500<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'Amérique et, à cette occasion, la ville natale de Christophe Colomb a consacré, à partir des documents le concernant, une collection consacrée au grand explorateur. À l'extrême fin du siècle Giuseppe Baldi a légué à la ville sa propre bibliothèque, riche de plusieurs raretés. Un siècle plus tard Paolo Emilio Taviani prit la même décision. C'est ainsi que se forma progressivement l'autre grande unité thématique de la bibliothèque municipale : la *Documenta Colombiana*. L'arrivée de plusieurs legs et donations a amené les directeurs de la bibliothèque à créer quelques départements thématiques mineurs : il existe une collection médicale, une collection consacrée aux beaux-arts et une série de documents portant sur Dante (Ewan Mackenzie). À la fin de la Seconde Guerre mondiale un incendie ayant détruit une bonne partie du fonds et du bâtiment rendit nécessaire la construction d'un nouvel édifice – terminé seulement en 1956. Mais les Gênois ne se sont pas contentés de contribuer à la reconstruction : ils ont aussi légué leurs livres à la bibliothèque pour remédier aux pertes qu'elle avait subies. Remplir toutes les conditions que les donateurs imposent n'est pas toujours chose aisée, mais c'est une obligation agréable, puisque c'est grâce à eux que l'on peut légitimement parler de « quatre siècles de dons et de legs » dans une bibliothèque fondée il y a pourtant moins de deux cent ans...

Les pères fondateurs, les donateurs, ont donc la fâcheuse habitude de prescrire – et souvent pour une longue durée – les conditions d'usage des collections léguées par eux à des bibliothèques publiques. Raphaële Mouren, en revenant sur la bibliothèque du marquis de Méjanès et sur la Bibliothèque Méjanès (celle-là étant une collection privée, celle-ci un établissement public baptisé d'après son fondateur), fournit une illustration intéressante du phénomène. Dans son étude, elle présente les tâches principales que le traitement permanent d'un tel legs impose à la bibliothèque pendant des siècles (*La Bibliothèque Méjanès : le legs du Marquis de Méjanès et ses conséquences*). La collection dont il s'agit constitue la base de la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence (qui devint bibliothèque publique en 1810) : elle est fondée sur le legs de Jean-Baptiste de Piquet, marquis de Méjanès.

C'est à juste titre que Stéphane Ipert parle d'une situation juridique spécifique à propos de la bibliothèque du Musée Calvet (*La Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon de 1789 à aujourd'hui: une situation juridique originale*). Esprit Calvet, disparu en 1810, a légué sa bibliothèque et ses collections à sa ville natale: il s'agit d'environ 1 400 livres de grande valeur, d'une collection numismatique de 12 000 pièces, de vases et de statues antiques. L'idée d'installer une bibliothèque publique à Avignon n'était nullement novatrice: Calvet lui-même en avait formé le projet dès avant la Révolution et les grands personnages de la ville et de ses environs n'étaient pas hostiles à ce plan: l'archevêque François-Maurice de Gonteri (1705-1742) avait acheté dans ce but des bibliothèques complètes, réunies par lui à des collections conventuelles. Le corpus de livres avait donc été pratiquement constitué, et l'ouverture de la bibliothèque publique préparée, lorsqu'intervint la Révolution.

Les volumes ont alors été confisqués au titre de biens nobiliaires et ecclésiastiques, et transférés dans un « dépôt littéraire ». Calvet, qui à la nouvelle de la Révolution avait fui sa ville natale, y reviendra plus tard pour y trouver la mort. À son décès, le corpus de livres confisqués – qui servit de base, partout en France, aux collections des nouvelles bibliothèques publiques – fut complété de son legs. La situation est quelque peu paradoxale: la Révolution de la « volonté générale » a poursuivi pratiquement les mêmes objectifs que les personnes privées dont elle a confisqué les biens, sauf qu'aux yeux des révolutionnaires les documents en question devaient relever du domaine public national et non pas du domaine public municipal. Dans son étude, Stéphane Ipert reconstruit patiemment l'histoire des appellations juridiques des collections au fil des deux siècles qui suivent la Révolution. Cette étude – une esquisse de l'histoire avignonnaise des bibliothèques et des musées – montre en même temps comment le corpus original de documents se trouve complété d'autres collections, nécessitant la création d'un organisme complexe de direction.

Quant à Jacques Doucet (1853-1929), il fut sans doute le mécène le plus généreux et le plus compétent de tous les temps. Il fonda deux bibliothèques publiques. L'étude de leur histoire permet à Martine Poulain (« *C'est toujours en avant que je veux voir* »: *les deux joyaux intellectuels de Jacques Doucet*) d'évoquer les opportunités brillantes et en même temps les soucis embarrassants qu'une telle donation donne à un établissement public (ici, l'université de Paris). Lorsque Doucet fit donation de sa première bibliothèque – une collection d'art et d'histoire de l'art – à l'université de Paris en 1912, puis lorsqu'il fallut, après la Grande Guerre, intervenir pour maintenir l'unité de la collection et empêcher qu'elle ne quitte la capitale, il n'aurait certainement pas pensé qu'en 2014, sa « Bibliothèque d'art et d'archéologie » lutterait encore et toujours pour satisfaire aux conditions qu'il avait lui-même stipulées à la fondation de l'établissement. Le joyau qu'est la « Bibliothèque littéraire » porte aujourd'hui le nom de son fondateur, Jacques Doucet, lequel a légué à sa mort (1916) sa collection

littéraire à l'Université. Tout au long de son existence, cet établissement a lutté pour la survie, et les autorités ne lui ont jamais fourni les ressources financières nécessaires pour son entretien (et encore moins pour un éventuel enrichissement).

Dans l'histoire des bibliothèques (comme dans celle des fondations culturelles), une place à part revient à la donation faite par le duc d'Aumale à l'Institut de France. Emmanuelle Toullet, aujourd'hui à la tête de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, avait d'abord été en charge des collections de Chantilly, et c'est de cette expérience qu'elle rend compte dans son article (*La Donation de la Bibliothèque du château de Chantilly à l'Institut de France*). L'objet de la donation faite par Henri d'Orléans, duc d'Aumale, n'a pas porté sur la seule bibliothèque, mais sur le château, les collections d'art, le jardin, la forêt et la totalité des autres domaines.

La bibliothèque se compose de deux unités : au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Anne de Montmorency, l'un des plus grands bibliophiles de son temps, commença à réunir une collection de manuscrits de la Renaissance, collection enrichie par ses héritiers. En 1632, Louis XIII confisque tous les biens de Henri de Montmorency, impliqué dans un complot, et se réserve Chantilly. Mais, en 1643, Anne d'Autriche rend le château à la sœur de Montmorency : par le mariage de celle-ci, le droit de propriété de Chantilly passa alors à la famille de son époux, Bourbon-Condé. Le dernier duc – disparu en 1830 sans héritiers – Henri d'Orléans, légua ses biens au duc d'Aumale.

La deuxième grande unité est constituée par les collections de celui-ci. Le duc, mort en 1897, légua par son testament signé en 1884 le château, ses collections et son domaine à l'Institut de France. Le choix de l'Institut vient de ce que l'établissement semblait rester relativement indépendant dans la conjoncture compliquée de la politique française d'alors. La réception de ce don généreux et enrichissant impose des tâches difficiles au bénéficiaire. L'Institut doit assurer, jusqu'à aujourd'hui, l'unité du domaine, l'accessibilité des collections et la bonne conservation de l'ensemble.

István Monok (Académie des sciences, Budapest)

Anna Sigridur Arnar, *The Book as Instrument. Stéphane Mallarmé, the Artist's Book, and the Transformation of Print Culture*, Chicago, The University of Chicago Press, 2011, 396 p., ill.

Issu d'une thèse soutenue à l'Université de Chicago en 2000 sous le titre *Livre d'artiste, critical instrument, performance. Stéphane Mallarmé and the Book*,